

Défense d'EDF et des compteurs Linky



Depuis plusieurs semaines, diverses forces s'activent pour faire émerger une contestation publique et généralisée du compteur électrique Linky, ou a minima son ersatz virtuel dans les réseaux sociaux. Quelques faits isolés sont présentés comme démonstratifs, l'irrationnel le dispute à la mauvaise fois ; dans l'ombre les arrière-pensées politiciennes fleurissent. Peu ou prou, on retrouve ces mêmes ingrédients dans d'autres psychodrames nationaux tels que l'éco-taxe, les paiements dématérialisés, les vaccinations obligatoires ou l'affaire du Lévytyrox.

Deux grands courants de pensée sont à l'œuvre concurremment assurant alternativement la prééminence et la ramification politique : un mouvement écolo-dogmatique, anti-progrès, fortement teinté de doutes scientifiques d'un autre âge, un mouvement conspirationniste anti-structurel, prompt à croire les affirmations para-scientifiques du moment qu'elles sont alternatives. Les bac-5 y côtoient des bac+10, les ados sur-hormonés des sexagénaires éclairés... voire éblouis. La paranoïa n'est jamais très loin et l'on note des comportements pré-sectaires. Assemblage improbable de vieux cons, qui se croient

encore utiles, prenant la pose entendue et docte de publicité américaine pour dentifrice, et de jeunes écervelés prêts à combattre des moulins pourvu que cela leur donne l'impression d'être déjà des vieux cons récriminant. La sainte alliance des grincheux et des redresseurs de tort.

Sans entrer trop loin dans le détail, parcourons les arguments de ces ulcérés.

Linky fait des mesures fausses ; l'étude néerlandaise relatant ce type de dysfonctionnement est largement entachée de partialité, notamment par ses choix méthodologiques orientés pour obtenir certains résultats. De plus elle porte sur des compteurs différents de Linky. En revanche la consommation « Linky » peut être légèrement supérieure à celle mesurée avec un vieux compteur électro-magnétique qui lui sous-estimait parfois les consommations. De même pour les disjonctions en cas de dépassement de puissance.

Linky provoque des incendies ; en France une dizaine de cas pour 8 millions de compteurs, à rapprocher des 50 000 incendies d'origine électrique (couvertures chauffantes, automatismes domotiques divers, multiprises en chapelets, etc.). Ces sinistres semblent liés à des défauts d'installation, montrant les limites du recours à des sociétés externes à ENEDIS ; c'est là une dérive de type libérale qui n'a rien à voir avec le compteur lui-même.

Linky, coûte cher ; trop cher, pas si sûr, mais, oui, c'est beaucoup d'argent, de plus payé à terme par l'utilisateur, ce qui est discutable et révisable. Cependant il fallait remplacer une part du parc des compteurs, vieillissants et parfois incertains ; hélas les contraintes libérales ont induit une fabrication étrangère.

Linky détraque les appareils ; il fait tourner la mayonnaise aussi et rend le vin aigre ; pour sa responsabilité dans la tombée de neige en février, on attend les conclusions de

monsieur Hulot. Linky est un compteur, rappelons-le ! Il utilise une technologie de comptage présente dans des millions d'applications industrielles.

La norme choisie pour la communication est parfaitement maîtrisée, les désordres, dont les constatations sont sujettes à caution tant elles paraissent extraites d'un mauvais film, doivent impliquer des appareils ne respectant pas les normes. Néanmoins on peut se demander pourquoi Enedis n'a pas installé un filtre isolant l'installation intérieure des modulations CPL émises par Linky.

Il est à noter que les compteurs électroniques antérieurs utilisent déjà des CPL pour la prise en compte des heures creuses, sans que personne ne s'en soit ému.

Linky est dangereux pour la santé ; la massue ! Surtout le grand n'importe quoi ; faire peur dans les chaumières dénote toujours une faiblesse de fond, en plus d'une détestable moralité.

Sans entrer dans le détail complexe des fréquences et des puissances des champs électriques et magnétiques, les mesures ont montré un rayonnement du compteur négligeable, du même ordre que l'ancien, plus faible que celui de n'importe quel chargeur de PC et totalement inconséquent au milieu des émissions multiples de notre espace urbain. Un four à micro-onde, une plaque à induction sont infiniment plus émetteurs, au point pour ces dernières d'une nécessaire mise-en-garde lorsque l'on porte un pacemaker (directive européenne 2013/35/UE).

Linky communique au moyen de courants porteurs, cette technologie est utilisée par de nombreux appareils tels que les volets électriques ou certaines « box » sans compter les instruments de veille pour bébés dont l'émetteur posé proche de l'enfant à un niveau de champ magnétique constant et bien plus élevé !

En tout état de cause, Linky communique durant quelques dizaines de secondes par nuit, étant quasi-muet le reste du temps.

Quand à une soi-disant « hyper-sensibilité aux ondes » il s'agit d'une toquade psychosomatique d'hystériques n'ayant rien d'autre à faire.

Linky participe de « Big Brother » ; on touche là à l'élément le plus viscéral de la contestation, le plus conspirationniste, le plus mythique, presque religieux de la part d'individus en perte de repères avec le réel et souvent en réaction contre la démocratie représentative et l'état de droit. Politique donc puisque s'exprime une défiance envers le pouvoir considéré comme nécessairement corrompu et toujours corrompé. L'Etat est méchant, l'Etat ment, l'Etat conspire, l'Etat est mauvais, l'Etat est obèse ; bien sûr, aucune de ces personnes n'a renoncé à sa carte Vitale ni ne s'abstiendrait d'appeler les pompiers en cas de besoin !

Nous avons la chance en France d'avoir une autorité de régulation et de contrôle, la CNIL, dotée de 40 ans d'expérience, de moyens suffisants et d'une vigilance sourcilleuse. Le RGPD obligatoire à partir du printemps renforce le cadre des obligations légales, notamment dans le cas d'extra-territorialité des traitements informatisés.

Concernant Linky les limites réglementaires à la collecte d'information sont celles-ci :

- l'appareil ne doit pas conserver plus d'un an les données recueillies ;
- bien qu'en interne les données de consommations soient consolidées toutes les secondes, leur transmission ne doit pas porter sur un délai inférieur à 10 minutes, hors les cas d'alerte pour danger ;
- le cryptage et le protocole d'échange doivent évoluer en

relation avec les progrès des techniques d'intrusions frauduleuses ;

– l'utilisateur doit être informé et pouvoir accéder aux données transmises ;

– aucun traitement nominatif ne doit être fait, hors ceux de facturation et de maintenance contractuelle ;

– les données, même anonymisées, ne doivent pas être divulguées à des tiers.

Ainsi Enedis disposera de la consommation d'un point de distribution toutes les 10 minutes, voilà objectivement ce qui peut être déduit de ces données :

– présence d'occupants ;

– fonctionnement d'une machine à laver le linge, plus difficilement d'un lave-vaisselle.

– niveau de chauffage électrique, fonctionnement d'un circulateur dans le cas d'une chaudière thermique, plus difficilement climatiseur ;

– probablement heure de réveil, plus difficilement celle du coucher.

La distinction entre les autres appareils consommateurs serait plus complexe et nécessiterait l'usage fin de l'électronique du Linky, il n'est pas avéré que le logiciel actuel le permette.

Par recoupement avec des informations externes, par exemple les types d'appareils possédés, ou le profil « téléspectateur », des précisions supplémentaires pourrait être statistiquement échafaudées.

En quoi cela est-il intentateur à la vie privée ? Qui peut raisonnablement s'offusquer que Enedis puisse, le cas échéant,

savoir que l'on a fait une lessive le dimanche après-midi ! Quel intérêt pourrait retirer Enedis de cet enseignement sur un client identifié ? En revanche que des lois statistiques soient tirées de cette constatation sur des milliers de logements similaires peut être riche d'enseignement, mais dans ce cas le nombre les rend anonymes.

Faut-il rappeler que votre opérateur de téléphonie/Internet vous suit à la trace à quelques mètres près, connaît tout de vos pérégrinations sur Internet, de vos appels téléphoniques et même de vos SMS analysés mot à mot à défaut d'être lus. Et que penser de votre banquier qui sait à peu près tout de vous, au centime près ! Vos dates de vacances, vos loisirs, votre salaire, vos dépenses alimentaires ou chez coquin.com !

Vous ne rencontrerez jamais l'opérateur Enedis, alors que le préposé de votre compte bancaire vous l'avez en face de vous lorsque vous demandez une remise de frais ; « il n'a pas renouvelé son adhésion au PS », pense-t-il en vous regardant !

Ces remarques n'ont pas pour objet de nier les dangers considérables que l'usage des données numériques induit, mais simplement de montrer que Linky n'est pas un élément primordial, ni même important, dans la collecte d'informations personnalisées. Le contrôle de ces données, mondiales et à spectre large fera l'objet d'un article à venir.

Sans l'éclatement EDF/GDF et la privatisation partielle, EDF serait, et de très loin, le premier groupe énergétique de la planète ; EDF a encore ce rang en attente de la fusion de deux de ses concurrents chinois (bref chef nous on coupe, chez eux ils collent !), Engie (ex Suez-GDF) est juste derrière ; tôt ou tard les hydrocarbures verront leur prix à nouveau augmenter, le parc thermonucléaire d'EDF sera alors un immense atout.

EDF est une cible, EDF attire les convoitises mais les Français y restent attachés et l'Etat dispose encore de 85% de

son capital, selon un mécanisme bien rodé, et utilisé pour France Telecom, la Poste, la SNCF, les ports et aéroports, les autoroutes, les chantiers Navals, Air France, aérospatiale , etc., il faut abîmer l'entreprise, la dépouiller de tous ses actifs de réserve, éroder son image, l'affaiblir financièrement, casser le moral des salariés et surtout mettre les sots contre elle.

Il serait intéressant de connaître l'origine du financement des associations anti-Linky, et les porteurs du capital des média complaisants qui relaient les fausses informations et les évènements tronqués ; mais on en a déjà une petite idée !

Prise en tenaille par la double contrainte de la rentabilité du capital, et de l'action de service public sans contrepartie étatique, tiraillée par une dette induue et la privation de son secteur gazier excédentaire, obligée de financer la folie du solaire et de supporter une concurrence déloyale, EDF devient fragile. L'activisme merdeux et sans risque des anti-nucléaires, les crispations abruties des syndicats agissent aussi dans le même sens avec la bénédiction du pouvoir en place exécutant futur de la privatisation à venir.

Confits dans leurs certitudes primaires, les idiots utiles peuvent s'agiter.

Gérard Couvert